

La langue, un enjeu (inter)national

Marie-Christine Kok Escalle

S'interroger sur la langue dans le cadre de cet ouvrage c'est regarder les langues française et néerlandaise comme des instruments aux fonctions utilitaires et symboliques diverses en termes de communication, de conscience identitaire et d'acquisition de pouvoir. C'est, d'abord, se demander quelles sont et ont été leur place dans le monde et dans les communautés nationales. C'est aussi, dans une perspective historique, porter des regards croisés sur les langues mutuelles. La langue de l'autre a pu devenir « langue adoptive »¹ et choisie comme langue de cœur comme cela a longtemps été le cas pour le français aux Pays-Bas ; la langue propre a pu ailleurs devenir une langue refusée, comme dans le Nord de la France où les dialectes néerlandais étaient bannis ou rejetés par la langue de l'instruction républicaine. C'est enfin, comparer l'histoire des politiques linguistiques respectives et des institutions mises au service de la protection mais aussi de la diffusion de la langue.

Pour les pouvoirs en effet, la langue relève d'institutions, pour l'historien elle est pratique et représentation, et pour le locuteur elle est expression, « produit » mais aussi « condition » de la culture². Son

¹ Maalouf, Amin, « Un défi salutaire. Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe », rapport pour la Commission européenne, Bruxelles, 2008, p. 8.

² Levi-Strauss, Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.

extension géographique est le fait de l'histoire. Aussi la langue est à envisager dans sa relation au territoire, dans sa relation à la conscience, à l'identité, et dans sa relation aux pouvoirs, dimensions qui façonnent la langue et en font une réalité fonctionnant comme un «lieu de mémoire».

Dans la monumentale entreprise éditoriale de Pierre Nora sur *les lieux de mémoire* (Paris, Gallimard 1984-1992), si la langue n'apparaît pas directement comme un lieu commun élevé au rang de «lieu de mémoire», elle est bien vue dans sa complexité comme un élément constitutif de *la Nation* (tome II) et des *France* (tome III). Ainsi, produits par et conférant certains pouvoirs, « Les Trésors de la langue »³ que sont tous les dictionnaires, constituent la mémoire du langage, comme l'explique A. Rey, « le réservoir précieux où puiser les souvenirs de la culture. [...] L'amour d'une langue est la voie obligée des identités collectives » (p. 643). L'image que l'on propage est l'angle que Marc Fumaroli choisit pour approcher « Le génie de la langue française »⁴: « Bien avant d'être l'objet d'une science, la langue française a été l'objet d'un discours sur son esprit et son génie » (p. 911). La relation entre langue et territoire est, elle, au centre de la présentation que Jean-Claude Chevalier fait de « *L'histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot »⁵, ouvrage qui « répond à la question que posait, depuis les années 1880 [...] une école laïque et obligatoire fondée sur l'enseignement du français: quel français, et sous quelles formes l'enseigner ? » (p. 421). Il y voit une mise en carte historique, géographique et sociologique de la langue française depuis les origines⁶. En 1209 pages, le tome 8 traite du français hors de France au XVIII^e siècle.

Sans exagérer la force de la comparaison, il est intéressant de remarquer qu'un siècle après Brunot (1860-1938) et dans un contexte bien différent, le NWO (Centre néerlandais de la recherche scientifique) a financé dix ans de recherche (1991-2001) pour une

³ Nora, Pierre, *Les lieux de mémoire* II, 3, Paris, Gallimard 1986, p. 625-645.

⁴ Nora, Pierre, *Les lieux de mémoire* III, 3, Paris, Gallimard 1992, p. 911-973.

⁵ Nora, Pierre, *les lieux de mémoire* III, 2, Paris, Gallimard 1992, p. 421-459.

⁶ Brunot, Ferdinand, *L'histoire de la langue française* comprend IX tomes publiés de 1905 à 1938, suivis des tomes X et XI posthumes; puis sous la direction de Charles Bruneau, sont publiés les tomes XII et XIII (1947-1972), et enfin 3 tomes (XIV-XVI) seront édités par Gérald Antoine et Robert Martin de 1985 à 2000. L'ensemble comprend 26 volumes.

entreprise éditoriale interrogeant l'identité néerlandaise dans l'histoire. Si la langue n'est qu'un des paramètres de la culture ici analysée à partir de ses pratiques (littéraires, artistiques, didactiques et éducatives, religieuses, philosophiques, scientifiques), elle est bel et bien présente, en particulier dans ce qui touche à son image et à sa diffusion. Dans des contextes bien différents, la pression extérieure explique en partie la motivation de l'entreprise. *Nederlandse cultuur in Europese context*⁷ témoigne d'un regain identitaire et est, d'une certaine façon, une réponse à l'inquiétude provoquée par la naissance de l'Europe de Maastricht, Union Européenne sans frontières dans laquelle les identités nationales pourraient sembler menacées. Le travail de Brunot se situait lui, dans un contexte où l'Allemagne prend de plus en plus une place dominante dans l'Europe scientifique et politique. Ces recherches très contextuelles répondent à des interrogations sur l'identité nationale dans laquelle la langue est un paramètre essentiel.

Après avoir situé le français et le néerlandais dans le cadre mondial et dans leur cadre national, la représentation que l'on se fait de la langue nous guidera pour comprendre l'histoire de la relation entre les langues française et néerlandaise dans les pratiques langagières, scriptoriales et éditoriales. Enfin, avec l'histoire des politiques de la langue aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur, les ambitions éclaireront les institutions.

Le français, le néerlandais, langues mondiales, langues nationales ?

Le français est une des cinq langues mondiales qui déterminent les aires linguistiques de l'anglophonie, l'arabophonie, la francophonie, l'hispanophonie et la lusophonie, produit de l'histoire. Il est la langue nationale ou officielle de plusieurs pays, en Europe (Belgique, France, Luxembourg, Suisse) et dans les territoires français d'Outre mer, en Amérique du Nord (Québec), en Afrique (anciennes colonies). Sans doute faudrait-il parler *des* français pour rendre justice à la diversité des langues françaises parlées sur les divers continents. Daniel Maximin lors d'une conférence à Aix-en-Provence (mai 2011) parlait

⁷ *Nederlandse cultuur in Europese context*, SdU uitgevers, Den Haag, 5 tomes, 1999-2001.

du français de France comme *un* des français de la francophonie, lui qui est, en 2011, en charge de l'année des Outre mer. Le néerlandais quant à lui est la langue d'une région européenne (Pays-Bas, Flandres belges et françaises), des (anciennes) Antilles et Guyane néerlandaises (aujourd'hui Surinam) et il est aussi dans sa forme Afrikaans, une des onze langues officielles de l'Afrique du sud; il est moins que ne l'est le français la langue des anciennes colonies. En Indonésie, l'usage et l'enseignement du néerlandais est banni dès 1942 (par décret japonais), ce qui est confirmé par la constitution de la république d'Indonésie (art. 36, 1945) qui déclare l'indonésien comme langue de l'état. En effet, contrairement à la politique coloniale française qui, pratiquant un « humanisme assimilateur », a diffusé un enseignement du français dans les terres de l'Empire, y voyant une mission de civilisation par la langue et la culture associées aux valeurs universelles, la pratique néerlandaise ne visait pas un développement de l'usage du néerlandais en Indonésie. Il est intéressant de constater que dans l'ancienne Guyane néerlandaise, Surinam indépendante depuis 1975, le néerlandais est un agent de lien social⁸ dans un pays qui compte treize langues d'usage. Le néerlandais qui depuis 1876 a été la langue de l'enseignement obligatoire et pour tous (depuis l'abolition de l'esclavage en 1863), est devenu la langue commune aux nombreuses et très diverses communautés ethniques qui se côtoient dans ce pays, Nengre et Sranan étant les langues parlées dans la vie quotidienne.

Le français et le néerlandais, langues mondiales? La Francophonie est aujourd'hui un concept manifestement présent dans les médias sinon dans la politique mondiale, prenant corps dans l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie, fondée en 1970) qui regroupe 75 états ou gouvernements (56 membres et 19 observateurs) « ayant en partage l'usage de la langue française et le respect des valeurs universelles ». La *néerlandophonie* pour laquelle plaide Philippe Noble, semble être un idéal plus qu'une réalité: « *Nederlands buitengaats, dat is geen voldongen feit, eerder een idéal of een geestelijke houding die veroverd moet worden op onverschilligheid en hokjesgeest* »⁹. Cet

⁸ McLeod, Cynthia, dans *Nederlands buitengaats; een taalreünie*, Symposium van de Stichting Koninklijk Paleis Amsterdam, 2006.

⁹ « Le néerlandais hors les murs, ce n'est pas un fait accompli, c'est plutôt un idéal ou une attitude mentale qui doit vaincre l'indifférence et l'esprit de clocher »: Noble,

idéal, désir ou ambition, est porté par des autorités politiques comme en témoigne le congrès qui s'est tenu en novembre 2010 à Bruges, sur le thème du néerlandais, langue mondiale «Nederlands wereldtaal». Et de même que le Québec a joué un rôle moteur dans la naissance et le développement de la *francophonie*, avec la reconnaissance de la diversité à l'intérieur de l'aire linguistique, la Belgique flamande pourrait jouer un rôle important dans l'acceptation du concept de *néerlandophonie* avec les variantes qui la composent. Dans les deux cas, il s'agit de l'influence que peuvent exercer les usagers périphériques de la langue sur les normes linguistiques centrales, le Hollandais et le français de France n'étant que des variantes.

Langues mondiales, le français et le néerlandais sont aussi une langue nationale, vue comme un pilier de la société dès la fin du XVIII^e siècle dans la France républicaine et plus récemment dans les Pays-Bas où l'apprentissage de la langue néerlandaise est désormais obligatoire pour les immigrants avec un cours pour l'intégration des immigrants et le slogan «la langue néerlandaise nous relie tous» (*inburgeringscursus*, 1998 «de Nederlandse taal verbindt ons allemaal»).

Les paysages linguistiques en France et aux Pays-Bas sont, hier comme aujourd'hui, variés et la langue nationale n'est pas la seule audible et visible dans l'espace public où le multilinguisme est partout présent, dans la rue et les transports publics (conversations, réclame, médias, films, informations). Aussi entend-on de nombreuses langues maternelles, celles des migrants venant d'anciennes colonies, les créoles, papiamentu et langues indiennes, les langues et dialectes africains, des langues asiatiques, divers parlers arabes et berbères; – celles des migrants des XIX^e et XX^e siècles, «travailleurs immigrés» ou «réfugiés», le polonais, l'italien, l'espagnol, le portugais, et le turc, l'arabe ou le berbère des Marocains, par exemple; – celles des 'expats' et en particulier, l'anglais.

Aussi, le français en France et le néerlandais aux Pays-Bas ne sont pas toujours la langue de la rue, ni celle des salons, pas toujours celle de la correspondance, et de moins en moins celle du monde scientifique.

Philippe, dans *Nederlands buitengaats; een taalreünie*, Symposium van de Stichting Koninklijk Paleis Amsterdam, 2006.

La présence du français dans le paysage linguistique néerlandais fait partie des lieux communs, l'éducation francophone des élites aristocratiques et bourgeoises néerlandaises étant une pratique de longue date, mais aujourd'hui datée. La place du néerlandais en France est à souligner car si «le flamand occidental, un des dialectes du néerlandais, est actuellement parlé par quelque 50 000 locuteurs en France dans la région du Nord-Pas-de Calais. [...mais] n'a aucun statut légal ou juridique»¹⁰, le néerlandais a sa place dans l'éducation nationale, en particulier dans l'académie du Nord (6600 élèves en 2004-2005) et pour une qualification particulière dans le domaine des échanges commerciaux (enseignement universitaire). Depuis les années 80 on revendique la reconnaissance du néerlandais comme langue étrangère et régionale, dans l'ensemble de Flandres françaises et aujourd'hui, la reconnaissance étant là, l'Institut de la Langue Régionale flamande (Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael) agit pour obtenir une législation (proposition de loi 251 débattue en séance publique le 30 juin 2011). En outre, la honte de la langue patoisante dans les classes populaires comme le néerlandais dans les Flandres françaises s'est transformée en orgueil et conscience d'une richesse linguistique identitaire; l'exemple d'une Française Chti immigrée aux Pays-Bas est éloquent: elle découvrira en apprenant le néerlandais, langue de son pays d'accueil, que c'est la langue de sa grand-mère, celle que l'on avait interdiction de parler à l'école et que l'on ne voulait pas parler pour ne pas paraître déclassé par rapport à l'échelle de l'éducation scolaire.

Les emprunts de vocabulaire d'une langue à l'autre sont nombreux, et cela intéresse les spécialistes, comme le romaniste Jean-Jacques Salverda de Grave (1863-1947) au début du xx^e siècle. Titulaire de la chaire de français à l'université de Groningue (1907-1921)¹¹, il publie ses recherches sur les mots français passés dans la langue et la littérature néerlandaises. Il détermine et date les emprunts dont il analyse l'influence sur l'expression de la pensée¹². Correspondant (1927) puis

¹⁰ Krafft-Groot, Marjan, dans *Nederlands buitengaats; een taalreünie, ibid.*

¹¹ En 1884 est créée la 1^{re} chaire de français à l'université néerlandaise, Anton G. van Hamel en est le 1^{er} titulaire, à Groningue. Salverda de Grave le remplace en 1907 avant de succéder en 1921 à Gustave Cohen nommé en 1912 à Amsterdam puis à Strasbourg (redevue française) qu'il quittera en 1932 pour la Sorbonne.

¹² Salverda de Grave, Jean-Jacques, *Fransse woorden in het Nederlands* 1906, *Influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés* 1913; articles dans *Tijdschrift*

associé étranger (1946) de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, il est loué pour avoir montré « l'utilité du matériel linguistique pour éclairer au cours des temps, l'histoire des relations intellectuelles et morales entre la France et la Hollande »¹³.

Des mots français, réels ou inventés, sont toujours présents dans la société néerlandaise où le marketing joue sur les connotations culturelles de la langue française renvoyant à l'élégance, au (bon) goût, à la distinction ; on les trouve surtout dans le commerce de l'alimentation – « pâtisserie » ou « mangerie » qui sonne français sans l'être – et celui de la mode (haute couture, parfums). Dans les médias et dans les discours bon ton, on utilise de nombreuses expressions françaises mais avec un sens détourné : « coûte que coûte », ou « problématique » pour parler de problème par exemple. Les termes néerlandais passés dans la langue française, comme le bouquin (de boek, le livre), sont certainement nombreux car un répertoire de 17 560 mots néerlandais empruntés par 138 autres langues *Nederlandse woorden wereldwijd* a été établi et présenté à Bruges en novembre 2010 dans le cadre du congrès « Nederlands wereldtaal ».

Images de la langue française aux Pays-Bas¹⁴

L'image d'une langue est liée au pouvoir qu'elle donne, au prestige qu'elle revêt et à son utilité. Celle de la langue française en particulier dans l'Europe du XVIII^e siècle, a été marquée par un lieu commun, « le

voor de Nederlandse Taal en Letterkunde en 1896, 1897, 1902 ; « Franse woorden uit de Achttiende en de Negentiende eeuw » dans *De Nieuwe Taalgids* 1934, 28, p. 289-303 ; 1935, 29, p. 295-308.

¹³ Éloge funèbre de Salverda de Grave par Edmond Faral, président de l'Académie, compte-rendu de la séance du 28 mars 1947, 91 : 259-263.

¹⁴ La thèse de Riemens, Karl-J., *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVI^e au XIX^e siècle*, Leyde, Sijthoff, 1919 reste incontournable. Elle est à compléter par les travaux menés dans les dernières décennies et dont on peut lire les synthèses dans Frijhoff, Willem, « Amitié, utilité, conquête ? Le statut culturel du français entre appropriation et rejet dans la Hollande prémoderne », dans *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* 50, 2013, p. 29-48, dans Swiggers, Pierre, « Regards sur l'enseignement du français aux Pays-Bas (XVI^e-XVII^e siècles) », *Ibid.* p. 49-79, et dans van Strien-Chardonneau, Madeleine & Kok Escalle, Marie-Christine (2010) « Le français aux Pays-Bas (XVII^e-XIX^e siècles) : de la langue du bilinguisme élitaire à une langue du plurilinguisme d'éducation » *Documents SIHFLES* 45, 2010, p. 123-156.

génie», et par le caractère d'« universalité » qu'on lui attribue, terme relayé par le discours de Rivarol (1753-1801) primé par l'académie de Berlin en 1784. Et les propos de Voltaire sur la langue française dans le *Dictionnaire philosophique* soulignent les liens qu'il y a entre « génie de la langue » et « génie de la nation »; ils se postulent l'un l'autre, correspondent à « l'ordre naturel dans lequel [...] exprimer ses pensées » et à « l'esprit de société », et font de la langue française, la langue « la plus propre à la conversation » et à la sociabilité. Si l'Europe est française, selon Caraccioli¹⁵ et que « l'étranger a été entraîné, comme malgré lui, à oublier sa propre langue pour parler celle des Français. [...] La langue que l'on parle à Paris est vraiment universelle », qu'en est-il du français aux Pays-Bas ?

W. Frijhoff¹⁶ a parlé de la francisation des Provinces-Unies du XVI^e au XVIII^e siècle, le français étant la langue de communication internationale de la bourgeoisie lettrée et de la République des Lettres, « une langue d'enseignement équivalente au néerlandais », la langue « de socialisation des élites », et d'« usage universel dans la vie sociale, commerciale, diplomatique et scientifique »¹⁷. Le français parlé à la Cour de Bourgogne au XV^e et au XVI^e siècles une langue d'immigrés, celle des réfugiés francophones pour cause de religion, Wallons du 1^{er} Refuge et plus tard Huguenots du 2nd Refuge au XVIII^e siècle. La création d'écoles françaises dans les villes et villages des diverses provinces dès le XVI^e siècle leur permet de conserver la langue maternelle, symbole et instrument de leur identité collective, et de la transmettre aux générations suivantes (aujourd'hui encore c'est en français que se tient le service religieux dans les églises wallonnes des grandes villes néerlandaises). Ces écoles qui restent nombreuses jusque dans la première moitié du XIX^e siècle, sont aussi fréquentées par les enfants de la bourgeoisie qui, éduqués en français, adoptent la langue de l'autre comme langue seconde ou même première, les garçons futurs marchands et navigateurs, les filles

¹⁵ Caraccioli, *Paris, le modèle des nations étrangères ou l'Europe française par l'éditeur du pape Ganganelli*, Turin, Paris Duchesne, 1776, réédition Venise, Paris, 1777.

¹⁶ Frijhoff, Willem, « Verfransing? Franse taal en Nederlandse cultuur tot in de Revolutietijd », dans *Bijdragen en mededelingen betreffende geschiedenis der Nederlanden*, 104, 1989, p. 592-609.

¹⁷ Frijhoff, Willem, « Le français en Hollande après la paix de Westphalie: langue d'immigrés, langue d'envahisseurs, ou langue universelle? », dans *Documents SIHFLES* 1996, 18, p. 329-350.

futures mère, épouse et maitresse de maison. C'est aussi dans le cadre domestique que l'éducation francophone des enfants de l'aristocratie et du patriciat s'opère, sous la responsabilité de gouvernante ou de précepteur. Nombreux sont les témoignages sur l'universalité du français dans la Hollande du XVIII^e et début du XIX^e siècles: le tableau de Janiçon en 1729 souligne l'usage du français chez les Protestants et dans les négociations diplomatiques et commerciales; le rapport de 1811 fait par Cuvier et Noël est élogieux pour les écoles de diaconie et pour la formation donnée par les écoles françaises:

Ainsi dans toute la Hollande, les jeunes gens destinés au commerce, aux fabriques, à l'administration ou au militaire, ne fréquentent point les collèges ou écoles latines, mais se livrent jusqu'à l'âge où ils peuvent prendre leur état, à l'étude du français, de l'anglais, de la géographie, de l'arithmétique commerciale et de quelques notions peu solides d'algèbre et de géométrie¹⁸.

Au XVIII^e et encore dans la première moitié du XIX^e siècle, on utilise le français dans la haute société néerlandaise, tant pour la correspondance que dans la conversation domestique; mais cette utilisation n'est pas sans ambigüité comme l'illustre la correspondance en français de Gijsbert K. van Hogendorp (1762-1834), célèbre homme d'état et inspirateur de la constitution. Dans une lettre à sa « très chère mère »¹⁹ datée du 9 janvier 1782, il déplore que « le jeune d'Yvoy, qui lit assez, mais rien que du français ou du moins traduction en français. C'est dommage de tous ces jeunes gens. Le génie de cette langue est si différent de celui de la nôtre, tout y a une tournure à soi auquel l'esprit se plie enfin. Et que peut-il arriver de plus pernicieux à une nation que de se plier ainsi sur un voisin puissant, monarchique, ambitieux, perfide même envers elle! Voila ce qui rend peu à peu esclave, à commencer par les mœurs et la façon de penser, jusqu'à ce que la contagion se répand jusque sur le gouvernement dont il sappe les principes²⁰ ». C'est dans la langue de l'autre, devenue sienne, que s'exprime la requête de nationalisme et que le doute s'installe.

¹⁸ Rapport sur les établissements d'instruction publique en Hollande et sur les moyens de les réunir à l'Université impériale par M. Cuvier et M. Noël, chez Fain, imprimeur de l'université, 1811, p. 51.

¹⁹ Citée par Salverda de Grave, Jean-Jacques, *De Nieuwe Taalgids* 1935, p. 304.

²⁰ van Hogendorp, Gijsbert Karel, *Brieven en gedenkschriften* I, 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1866, p. 213-214.

En réaction à la francisation se manifeste dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, une prise de conscience nationale et un intérêt pour la langue néerlandaise, même si le latin reste la langue académique. L'apprentissage du français en donnant accès à d'autres cultures, par les lectures de littératures française et étrangères, offre une ouverture sur la modernité certes mais il favorise par là même, la prise de conscience des valeurs nationales hollandaises et suscite l'amour de la patrie. Dans les méthodes et grammaires pour l'apprentissage du français, comme celle de Pieter Marin utilisée de la fin du XVII^e jusque tard dans le XIX^e siècle (1^e édition 1694, dernière édition 1873), un dialogue récurrent porte sur l'histoire des Provinces-Unies, donnant par la lecture en français le moyen de prendre connaissance de sa propre histoire, de prendre conscience des caractères nationaux²¹. Dès la fin du XVI^e siècle, les manuels pour apprendre la langue française se multiplient aux Pays-Bas aux XVII^e et XVIII^e siècles, souvent écrits par les maîtres de langue pour leurs élèves, adultes ou enfants au titre évocateur comme ceux de Gabriel Meurier, *Le Perroquet mignon des petits enfants* (1601) ou *La Guirlande des jeunes filles* (1587), et adoptant la forme de *méthode* ou de *grammaire* avec même *l'Antigrammaire* de Barthelemy Pielat (1672). Au XIX^e siècle, ce sont les morceaux choisis et autres livres de lecture et d'exercice qui abondent pour l'enseignement scolaire.

Aux XVII^e et surtout au XVIII^e siècle, la Hollande, vue comme

cet heureux pays où la *Vérité*, soutenue par sa sœur la *Liberté*, jouit de l'inestimable privilège de pouvoir faire entendre sa voix sans avoir rien à craindre des infâmes délateurs, dont le nombre est si grand dans ce pays-ci²².

est terre d'accueil pour l'expression en langue française; les éditeurs et libraires hollandais, Luzac, Elzevier, Prosper Marchand font grand commerce du livre en français, publiant recueils, journaux et périodiques littéraires, scientifiques, artistiques, historiques, politiques et littéraires. Les villes de Hollande (Leyde, Haarlem, Amsterdam, Rotterdam et

²¹ En témoigne une réplique d'une jeune Hollandaise à un gentilhomme français dans une dialogue de la *Grammaire françoise et flamande* de Claude Mauger (1700, p. 178): « Monsieur, vous êtes François et moi Hollandoise, vous aimez naturellement les compliments, & moy je ne les aime pas ».

²² *Lettres curieuses, instructives et amusantes ...* par Madame de Beau, La Haye, 1759.

La Haye) et d'Utrecht ont leurs *gazettes* en langue française²³, fort intéressantes pour connaître les goûts littéraires, les mœurs, les débats politiques et sociaux.

Politique de la langue : institutions et ambitions

La langue fait l'objet d'une politique intérieure et extérieure tant pour la France que pour les Pays-Bas.

La langue française, objet d'une politique d'état, est devenue langue nationale dès le xvi^e siècle : alors que les parlers étaient divers et variés dans le royaume de France et que jusqu'à la fin de l'Ancien Régime les pratiques linguistiques d'ordre privé resteront multiples, « le langage maternel français » devient la langue de l'administration et remplace officiellement le latin pour tout acte de justice, d'après l'ordonnance de Villers Cotterêts, prise par François I^{er} en 1539 « sur le fait de la justice, police et finances ». Plus tard, avec la Révolution française le français, langue de la République, va servir de ciment à la nouvelle construction sociale et politique, s'opposant aux parlers régionaux et autres patois disqualifiés au profit de l'unité nationale. Et si dans les débats actuels on vante souvent l'argument que selon l'article 2 de la constitution de la V^e République (1958), « La langue de la République est le français », on oublie trop souvent que cet article a été introduit par la loi constitutionnelle 92-554 du 25 juin 1992 dont les dispositions permettent la ratification du traité de Maastricht créant l'Union Européenne économique et monétaire. Dans la lignée de cette décision politique, la loi de 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon (ministre de la Culture et de la Francophonie de l'époque), « marque la volonté de maintenir le français comme élément de cohésion sociale et moyen de communication internationale dans une France qui se veut ouverte sur l'extérieur et partie prenante de la mondialisation des échanges » (Avenir de la langue française, 2008). Ces lois qui sont à la fois offensives et défensives, affectent l'image de la France à l'étranger, car on réduit souvent cette politique à une lutte contre l'anglais.

La politique de la langue prend des formes diverses, s'occupant de la protéger et de la promouvoir. L'Académie française, créée en 1635 par

²³ Hatin, Eugène, *Les gazettes de Hollande et la presse clandestine aux xvii^e et xviii^e siècles*, Paris, Pincebourde, 1865.

Richelieu exerce, depuis lors, « un magistère sur la langue française », fixant la langue par des règles « pour la rendre pure et compréhensible pour tous ». Elle en définit le bon usage en rédigeant un *Dictionnaire* dont la 1^{re} édition date de 1694 et la 9^e est publiée 300 ans plus tard²⁴. En outre, elle récompense les talents en décernant des prix littéraires depuis 1671 (aujourd'hui une soixantaine) et depuis 1986, un prix annuel de la Francophonie. La loi Bas-Lauriol (1975) rend obligatoire l'emploi du français dans le monde du travail et en particulier dans l'audiovisuel et le commerce, et fixe le cadre de travail des commissions ministérielles de terminologie et néologie (1972) puis de la *Délégation à la langue française et aux langues de France* (DGLFLF) chargée de coordonner un « dispositif de terminologie et de néologie » créé en 1996 pour « enrichir la langue française en maintenant sa vitalité et en lui conservant sa vocation universelle » (www.Academie-francaise.fr). L'emploi des termes nouveaux (*pavé tactile* au lieu de *touchpad* logiciel au lieu de *software*) est obligatoire après la publication au *Journal officiel* des termes avalisés par l'Académie qui ainsi contrôle et oriente l'évolution de l'usage de la langue dans des domaines en constante mutation comme l'audiovisuel et l'informatique mais aussi l'économie et les finances. D'aucuns diront qu'il est plus aisé d'utiliser un même vocabulaire commun dans ces domaines pour faciliter la communication au plan mondial, et il est clair que dans la pratique les employés des entreprises internationales, même Français et en France, jonchent leurs échanges de mots anglais dont le sens est reconnu par tous. L'usage échappe au politique, et malgré la circulaire du Premier Ministre recommandant la féminisation des noms de métiers dans les textes officiels et l'administration (1986), l'emploi de *professeure*, *auteure* courant en Suisse et au Québec, reste encore peu fréquent en France.

Le souci des autorités politiques pour la norme linguistique s'est illustré dans les nombreuses réformes de l'orthographe tant en France qu'aux Pays-Bas, aux XIX^e et XX^e siècles. Les médias ont joué sur l'intérêt pour la perfection ou pureté de la langue et Bernard Pivot a créé en 1989 « La dictée », au moment d'un projet de réforme de l'orthographe. Son émission télévisée a été imitée par Philip Freriks qui, depuis 1990, lit « het

²⁴ En 1835 paraît la 6^e édition du *Dictionnaire*. La 9^e édition, en cours de fabrication depuis 1994, est accessible en ligne dans sa version informatisée, dès la publication au *Journal officiel*.

nationaal Dictee der Nederlandse Taal», devenue en 1991 «het Groot Dictee der Nederlandse Taal», avec la participation des Flamands et sous le co-patronage de l'Union Linguistique Néerlandaise (de Nederlandse Taalunie) qui veille à la protection de la langue néerlandaise.

L'union linguistique néerlandaise, dont le nom officiel Nederlandse Taalunie*versum* joue sur la dimension universelle de l'union, est créée en 1980 par décret par les gouvernements des Pays-Bas et de la Communauté flamande de Belgique « conscients de l'importance de la langue néerlandaise pour leurs sociétés et pour la collaboration entre les deux pays »; Surinam a rejoint cette union linguistique en 2004. L'objectif est de permettre aux néerlandophones d'utiliser leur langue de façon efficace, et donc de promouvoir et défendre, dans l'espace linguistique et en dehors, en Europe et dans le monde, l'enseignement du néerlandais et en néerlandais ainsi que la lecture et la littérature néerlandaise.

Le soutien à la langue néerlandaise dans sa zone d'expression linguistique est relayé en France par des actions menées par les services de communication et d'action linguistique et culturelle de l'ambassade des Pays-Bas pour développer le néerlandais dans les écoles primaires des Flandres françaises, autour de Lille.

Si l'Académie française publie en continu son *Dictionnaire*, la *Nederlandse Taalunie* a publié en 1995 le petit livre vert *Het groene boekje*. C'est la référence pour la terminologie formelle du néerlandais, revue et corrigée depuis la dernière réforme de l'orthographe de 1954, et fixée par les gouvernements néerlandais et flamand. Une seule orthographe est tolérée pour les nouveaux mots introduits de l'étranger et néerlandisés.

Le soutien et la diffusion de la langue à l'étranger font partie des préoccupations politiques françaises et néerlandaises, même si celles-ci sont plus précoces en France. L'Alliance française, créée à Paris en 1884 avec pour objectif de « propager la langue française » dans les colonies et à l'étranger, prend forme aux Pays-Bas dès 1888 avec l'Alliance française des Pays-Bas, aujourd'hui une fédération qui regroupe 34 comités de droit néerlandais, avec 10.000 membres; l'offre de cours de langue (7000 cursistes en 2011) et les activités culturelles répondent à l'objectif de promouvoir et diffuser la langue et la culture françaises aux Pays-Bas. Si l'Alliance française a vu le jour dans un contexte

colonial, c'est dans le contexte de la I^{re} Guerre mondiale et pour contrer la propagande allemande au profit des idées françaises, que naît en 1916 l'Association France-Pays-Bas (Genootschap Nederland-Frankrijk) dont la cheville ouvrière est Salverda de Grave. Quelques années plus tard, en 1933, Gustave Cohen (1879-1958) fonde la Maison Descartes, premier Institut Français créé à l'étranger ; c'est à l'origine, une sorte de Maison de la France faisant pendant au Pavillon néerlandais à la Cité internationale de l'université de Paris.

La fondation de l'Institut néerlandais²⁵ à Paris, un des premiers instituts étrangers dans la capitale, date de 1957 ; intermédiaire pour promouvoir et diffuser la culture néerlandaise en France, il propose des cours de langues auxquels participent aujourd'hui environ 500 cursistes par an.

Ces institutions relaient l'action plus vaste de promotion de la langue à l'international. Déjà en 1920, Ferdinand Brunot se souciait de la formation des enseignants de français à l'étranger ; aussi fonde-t-il en 1920 à la Sorbonne, l'école de préparation des Professeurs de français à l'étranger, institution universitaire qui subsiste aujourd'hui dans le cadre de ce qui est devenu l'UFR de Didactique du FLE en 1985. Aujourd'hui, 80.000 enseignants (180 associations réparties dans 140 pays) sont membres de la FIPF, Fédération internationale des Professeurs de français, créée en 1969. Sa revue *Le français dans le monde* entend « constituer le lien entre tous ceux qui enseignent le français dans le monde » en donnant des outils cognitifs et didactiques pour diffuser, illustrer et enseigner la langue française²⁶.

²⁵ L'Institut néerlandais situé au 121 rue de Lille à Paris 7^e, a fermé définitivement ses portes le 31 décembre 2013, mais un nouveau centre néerlandais - Langue, culture, communication - a vu le jour, fondé et dirigé par Ed Hanssen ; il compte presque 100 inscrits pour les cours collectifs d'adultes qui ont commencé le 3 février 2014.

²⁶ *Recherches et Applications* est la revue de référence de la recherche universitaire francophone et *Dialogues et cultures* met l'accent sur la diversité culturelle en francophonie. À la Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde (SIHFLES) a été confié la rédaction de deux numéros de *Recherches et applications. Le français dans le monde* : « Histoire de la diffusion et de l'enseignement du français dans le monde », coordonné par Willem Frijhoff et André Reboullet, Janvier 1998, et « Histoire internationale de l'enseignement du français langue étrangère ou seconde : problèmes, bilans et perspectives », coordonné par Marie-Christine Kok Escalle, Nadia Minerva et Marcus Reinfried, n° 52, juillet 2012.

Fondée à la même période, l'association internationale pour la néerlandistique (IVN 1970) est l'organe de liaison des 600 enseignants de néerlandais hors de l'espace linguistique néerlandophone (220 instituts universitaires). Le changement de nom de sa revue est révélateur d'une inflexion dans la représentation de sa fonction et de ses ambitions; intitulée jusqu'au numéro 45, 2007 *Neerlandica Extra Muros*, elle est devenue *Internationale Neerlandistiek*, soulignant par la même non plus une opposition entre intérieur vs extérieur, mais bien une dimension internationale de la néerlandophonie et de l'étude de la langue néerlandaise.

L'image que l'on se fait de l'autre et de sa langue est déterminée par des paramètres dont l'origine n'est bien souvent pas consciente; un Français pourra demander quelle langue on parle aux Pays-Bas car il l'ignore, alors que tout Néerlandais saura que l'on parle français en France. Si le Français est vu comme ne parlant que le français, le Néerlandais quant à lui est *a priori* vu comme un plurilingue et en tout cas comme quelqu'un parlant couramment anglais. Ceci est certainement le fait de l'éducation moderne donnée depuis 1863 (loi Thorbecke) dans l'enseignement secondaire néerlandais dont un des piliers est l'apprentissage de trois langues modernes, à savoir le français, l'allemand et l'anglais. Un siècle et demi plus tard, l'anglais étant souvent vue comme une seconde langue maternelle aux Pays-Bas, on peut se demander si le plurilinguisme traditionnel n'est pas en train de disparaître au profit d'un bilinguisme anglais-néerlandais et si une inversion dans l'attitude d'éducation linguistique est en train de se produire, la langue nationale se trouvant ainsi valorisée dans un contexte où le plurilinguisme est une réalité. Aux Pays-Bas, en effet, les pouvoirs néerlandais ont, depuis les années 1990 progressivement mis en avant l'importance de la prise de conscience du rôle que le néerlandais joue dans la socialisation et obligent les nouveaux arrivants à un stage de formation linguistique et culturelle, atout social et professionnel pour une meilleure insertion dans la société néerlandaise. Il n'en reste pas moins vrai que l'image du néerlandais dans l'enseignement universitaire est quelque peu dévalorisée au profit de l'anglais, langue d'enseignement dans un grand nombre de formations de Bachelor et de Masters, langue de rédaction pour un grand nombre de thèses de doctorat, langue de présentation des projets et des résultats de recherche, non seulement

dans les sciences dures ou médicales mais aussi en sciences humaines et sociales. Divers arguments justifient cette politique qui, tout en attirant des étudiants étrangers et assurant une diffusion mondiale des productions scientifiques néerlandaises, est paradoxale. Alors que les universitaires néerlandais s'efforcent d'écrire et de publier en anglais, en Pologne, 200 étudiants font des études de néerlandais à l'université de Wrocław, car « Met Nederlands kun je alles » (*de Pers* 24 mai 2011), avec le néerlandais on peut tout faire. Les entreprises polonaises embauchent facilement les spécialistes de néerlandais (chez Hewlett-Packard il y en aurait une vingtaine) non pour leur connaissance de la langue et de la culture des Pays-Bas ou de la Flandre, mais bien parce que leur diplôme montre que ces étudiants ont été capables de « tout » apprendre.

En France, le monolinguisme traditionnel de l'éducation française, depuis l'école républicaine de Jules Ferry, n'empêche plus une valorisation du plurilinguisme. Les pouvoirs français ont pris conscience de l'importance d'une éducation plurilingue dans l'enseignement français qui offre aujourd'hui une panoplie de langues étrangères que l'on peut apprendre; l'enseignement du chinois, qui connaît une grande prédilection dans l'institution secondaire en France, dispose d'un inspecteur général, alors que seule une « mission d'inspection générale » est accordée pour le néerlandais.

Bien que la France n'ait pas ratifié la Charte européenne des langues régionales et minoritaires adoptée en 1992 (signée par la France en 1997 mais jugée contraire à la constitution par le Conseil constitutionnel en 1999), l'article 75-1 de la constitution, adopté en 2008, reconnaît que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Le néerlandais fait partie des 22 langues que l'on peut choisir pour l'épreuve obligatoire de langue vivante (LV1) au baccalauréat; il est enseigné par des professeurs qualifiés depuis la création du CAPES puis de l'Agrégation de néerlandais en 1997 et 1998, après 70 ans d'existence de la chaire de langue et culture néerlandaise créée à l'université catholique de Lille en 1927²⁷, la chaire de la Sorbonne datant de 1952, un quart de siècle plus tard.

²⁷ Ravier, Luc, « 70 années de néerlandais à l'université catholique de Lille », dans *Les Pays-Bas Français / De Franse Nederlanden XXII*, 1997, p. 192-213, Stichting Ons Erfdeel, Rekkem.

Dans le monde de la globalisation où l'anglais prend une place prépondérante comme langue de communication détachée de son contexte culturel d'origine et colorée des nouvelles cultures dans lesquelles on l'utilise, le français et le néerlandais suivent leur voie originale. « C'est la langue qui fait la patrie » disait Vaublanc en 1806, définissant d'une certaine façon le lien entre la langue et la nation, le français fédérateur et symbole du lien social, langue d'accès au savoir et langue de diffusion de pouvoir à l'international. Le français, langue de distinction et de culture dans les Pays-Bas des Temps modernes, a perdu aujourd'hui son caractère prestigieux et sa place de 1^{ère} langue étrangère. « Taal zonder natie, culturen zonder muren », langue sans nation, cultures sans frontières, slogan identitaire et programmatique de l'association internationale pour la néerlandistique qui fête ses 40 ans en 2010, est certainement un titre porteur et stimulant qui traduit bien les nouvelles orientations et la conscience du rôle politique de la langue.

